

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

10 Janvier 1891.—No 7

LE SERMENT D'YVAN

(SUITE)

—Bon soir.
—Bonne nuit.

Quand la porte se fut fermée, tu a appris déjà bien des choses aujourd'hui ; demain tu en apprendras sans doute encore. Il y a avantage à te faire reconnaître de tout et surtout à ce qu'on te croie riche. Que feras-tu, que deviendras-tu, on n'en sait rien encore, mais si en ville on ne fait pas toujours fortune, on se déniaise du moins, par conséquent, ami Postec, tu n'as plus de scrupule ; c'est déjà beaucoup. Quelque chose me dit que la malchance en est devenue.

La Minérez si belle, Fantie si riche et qu'on peut faire disparaître sans qu'on soupçonne autre que le diable. Joselle ! Corbleu ! les beaux galons d'or ! quel rêve, ami Postec ! Oui, mais... Oh ! Paris est si loin de la Bretagne ! Joselle ! de l'or !

L'ambitieux, épuisé de fatigue, s'endormait sur ces visions séduisantes lorsqu'une ombre qui s'était en sa course nocturne reposée sur l'appui de la fenêtre où ronflait l'ami Postec, s'envola en poussant son cri strident.

— Ah ! fit en bas la mère Lebris, la chonette, Conan, la chonette, on dirait qu'elle a crié en passant devant la chambre du voyageur.

— Paix, femme, tu rêves, laisse-moi dormir.

Le lendemain matin dès cinq heures le maréchal ferrant cumulant les fonctions de barbier, heurtait à la chambre où Postec dormait encore de son premier sommeil. Ses ronflements bruyants couvraient le bruit des coups discrets du barbier qui redescendit dans la salle.

— Votre longueur dort comme un loir, dit-il.

— Le pauvre homme paraissait très fatigué, répondit avec commisération, la mère Lebris.

— J'en suis bien fâché, répliqua le barbier, mais ma forge s'allume, les pratiques m'attendent, je m'en vais ; seule ment je n'aurai pas avant demain la main propre au rasoir.

— Sapristi, fit l'auvergiste, sa barbe a bien quinze jours il serait peut-être content d'en être débarrassé ; allons voir Ropert.

Lebris sut se faire entendre. Postec, réveillé en sursaut s'écria.

— Qu'y a-t-il ? qu'y a-t-il ?

— Oh ! le feu n'est pas à la maison, mais le soleil est levé, tout le monde est sur le pied au village, maître Ropert, le maréchal ferrant vient pour la petite opération que vous savez, camarade ; dépêchez-vous, il veut commencer sa journée par vous, ses autres clients piaffent et ruent à sa porte.

Postec ouvrait.

— Toujours farceur le père Lebris, dit-il de bonne humeur.

— Parbleu ! il faut mieux rire que pleurer. Avez-vous bien dormi.

— Très bien, mais, dès que je serai rasé, je dormirai encore ; quand on vient de Paris à pied, vous comprenez ?

— Oui, c'est une bonne trotte ; je vais dire à la bourgeoise de vous préparer un souper au lard, qui ne nuira pas au sommeil.

— Au contraire, merci. Je suis à vous, maréchal, dit le jeune homme en riant.

— Oh ! je n'ai pas l'intention de vous forcer, riposta l'autre riant aussi.

Avec une main plus légère que ne le faisait présumer sa principale profession, il promena sa savonnette sur le visage de son client.

(A suivre)

LES MARIAGES MIXTES EN HONGRIE

Voici la traduction française des deux lettres adressées par S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat à S. Em. le cardinal Simor, primat de Hongrie, prince-archevêque de Strigonie.

Nous rappelons que cette traduction est faite sur une traduction allemande, le texte latin des lettres ne nous étant pas parvenu.

No 21177.

Eminence, Révérendissime et Fidélissime seigneur.

Nous avons appris par la lettre de Votre Eminence, du 20 mai dernier, que l'épiscopat hongrois s'est réuni à Budapesth pour discuter l'attitude à prendre et les instructions à donner, à la suite de la publication du décret du ministre des cultes et de l'instruction publique. La même lettre nous annonce que Votre Eminence a été chargée par l'épiscopat de demander au Saint-Siège son avis à ce sujet. En même temps Votre Eminence a soumis, au nom de l'épiscopat hongrois, au Saint-Siège les deux questions suivantes :

1o Est-il licite que les curés catholiques aient, conformément au décret ministériel, les ministres d'un autre culte, du baptême des enfants issus des mariages mixtes ?

2o Est-il licite que l'épiscopat hongrois exerce encore, après ce décret, le droit conféré par le Saint-Siège d'accorder des dispenses pour les empêchements des mariages mixtes ?

Dans cette grave occurrence, le Saint-Père a ordonné que la question fut soumise à une Congrégation cardinale, convoquée ad hoc. Cette Congrégation a mûrement examiné la question et a répondu dans un sens négatif aux deux questions. Quant à la seconde question la Congrégation a réservé l'affirmative aux conditions suivantes : Les parties contractantes, tant catholiques que non catholiques, devront fournir toutes les garanties formelles, exigées, lors de la conclusion d'un mariage mixte, tant au point de vue du droit naturel que du droit divin. De plus, les évêques devront prendre toutes les précautions morales au point de vue de la sincérité de la promesse et de son accomplissement en temps voulu, sans égard pour le décret ministériel en question.

Le Saint-Père a confirmé et approuvé cette décision des cardinaux, et j'ai maintenant le devoir d'en informer exactement Votre Eminence, avec prière d'en faire part à tous les évêques de Hongrie.

Il est en même temps de la plus parfaite convenance que les décisions du Siège apostolique soient communiquées aux curés des paroisses, par une lettre collective de l'épiscopat. Par cette lettre le clergé apprendra et reconnaîtra que la loi de 1868 et le récent décret ministériel, dont la tendance et la teneur devront être minutieusement exposées, sont, sous tous les rapports, contraires aux principes de l'Eglise sur la condition des mariages mixtes.

En exprimant à Votre Eminence mon parfait dévouement, je baise la main de Votre Eminence, dont je reste le très humble et très empressé serviteur.

Rome, le 7 juillet 1890.

M. cardinal RAMPOLLA.

II

No 90315

Eminence, Révérendissime seigneur.

J'ai reçu les deux lettres de Votre Eminence, du commencement d'août et du 5 septembre derniers, qui se rapportent à la controverse, née de l'affaire des mariages mixtes qui a été suscitée par le comte Csaky ministre des cultes et de l'instruction publique.

Ces lettres ont clairement démontré et les intentions du gouvernement et le mode de procédure dont il veut s'inspirer ; aussi le Saint-Père a ordonné de nouveau en vue d'une solution de cette

grave affaire que les pièces fussent soumises à la Congrégation des cardinaux instituée spécialement ad hoc. Il a été impossible d'écarter de la discussion les dogmes catholiques qui se rapportent à l'affaire, car la question ne saurait être résolue tant que l'on n'aura pas fait concorder d'une façon quelconque les propositions du gouvernement hongrois avec ces dogmes.

Votre Eminence sait mieux que personne que le Saint-Siège, accordant pour des raisons très graves les dispenses pour les empêchements dérivant des mariages mixtes, a soin de mettre certaines conditions indispensables en vue des garanties à obtenir pour que les enfants issus de pareils mariages soient élevés dans la sainte religion catholique.

Ces garanties sont exigées, parce qu'elles donnent une certitude morale ; elles sont absolument nécessaires, et on ne saurait s'en dispenser parce qu'elles sont fondées sur le droit naturel et divin. Aussi quand il arrivait que dans un pays les enfants issus de pareils mariages devaient être élevés dans une religion schismatique, le Saint-Siège a toujours refusé les dispenses.

Il est donc facile de comprendre que le Saint-Siège ne saurait accepter ou tolérer aucune solution dans la question des mariages mixtes qui ne présenterait pas les garanties nécessaires pour l'éducation dans la religion catholique de ces enfants. Ceux qui mettraient obstacle à cette éducation porteraient atteinte à la fois à la liberté des parents et aux droits de l'Eglise.

Il résulte donc de ce principe que la loi de 1868 devra, dès que le temps le permettra, être abolie ou modifiée. Nous devons dire la même chose du décret ministériel du comte Csaky, qui comporte l'obligation si dure pour le clergé paroissial de déclarer à un ministre d'un autre culte le baptême des enfants issus des mariages mixtes, afin que les dits ministres puissent empêcher ces enfants d'être soustraits à une loi qui les livre à l'hérésie.

Les propositions du gouvernement hongrois n'obviennent pas à cette triste situation ; si elles l'amoindrirent elles n'en changent ni l'essence, ni le but final. Que les curés annoncent ces baptêmes aux ministres d'un autre culte ou aux autorités civiles, cela ne change rien à la question, car au premier cas ils agiraient directement, et au second indirectement en vue du but final de la loi.

Aussi, après un mûr examen et après des débats minutieux, la Congrégation ad hoc des cardinaux a pris à l'unanimité la décision suivante :

« Le Saint-Siège ne saurait accepter la proposition faite à Votre Eminence par le comte Szapary, en vue de la cassation du différend. »

Cette décision a été confirmée et sanctionnée par le Saint-Père.

Le Saint-Siège désire néanmoins pour autant que la chose est possible éviter tout conflit de Notre Eminence fera une œuvre qui lui serait agréable si dans votre sagesse, vous trouviez un mode d'aplanir le différend entre les deux parties, sans toutefois léser les principes religieux catholiques. Peut-être y aurait-il lieu d'examiner si l'on peut tolérer que le clergé catholique fournisse, en fin d'année, au gouvernement un registre exact, mentionnant tous les décès, mariages et naissances ; mais cette concession ne saurait être faite qu'autant que l'on pourra avoir confiance que le gouvernement ne s'en servira pas pour des buts antireligieux. Au reste, le Saint-Siège ne doute pas des intentions pacifiques du gouvernement hongrois et il espère que, dans l'intérêt de la paix générale, il appuiera avec toute sa prudence et de toutes ses forces Votre Eminence, afin que cesse ce différend qui inquiète tant les consciences catholiques.

Finalement je ne saurais manquer d'exprimer Votre à Eminence combien le Saint-Père a été douloureusement et profondément affecté par la déclaration du ministre des cultes et de l'instruction

publique hongrois, qu'il y avait quelques évêques qui, depuis quatre ans déjà, auraient autorisé leur clergé à délivrer à des ministres d'un culte non catholique les certificats de baptême dont il est question dans toute cette affaire.

Le Saint-Père a vu avec une douleur non moins grande que ces mêmes évêques, questionnés par le ministre hongrois sur l'opportunité du décret, lui ont déclaré que rien ne s'y opposait et que tout le clergé hongrois s'y soumettrait. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Eminence que le Saint-Siège condamne de la façon la plus évasive une pareille attitude. Je tiens essentiellement à faire savoir à Votre Eminence la pensée de Notre Saint Père le Pape à ce sujet, pour que vous en avisiez, et les évêques en question, et le gouvernement hongrois, afin que ce dernier ne puisse pour justifier son décret, se prévaloir de l'exemple et de l'autorité des dix évêques.

En vous exprimant mes sentiments d'estime et de dévouement parfaits, je baise humblement les mains de Votre Eminence.

Rome, le 26 septembre 1890.

Votre très dévoué et très empressé serviteur,

M. cardinal RAMPOLLA, m. p.

A Son Eminence le Révérendissime seigneur archevêque de Strigonie, cardinal Jean Simor.

A cette publication nous n'ajouterons qu'un mot pour dire que, d'après des bruits qui ont cours à Vienne, les négociations auraient été reprises sur la base de la lettre du 26 septembre rapportée ci-dessus.

UNE LETTRE IMPORTANTE

Nous continuons la publication de quelques-unes des lettres, en sens divers, que nous avons reçues au sujet des déclarations et appels de S. Em. le cardinal Lavergie.

Saint-Dié, le 1er décembre 1890.

Monsieur le Directeur,

Plus on parle, en France, de la question religieuse, plus on disserte sur la situation du clergé en face du gouvernement, plus les ténèbres se condensent. Les équivoques et les confusions naissent parfois du côté où l'on devrait recevoir la vraie lumière. Vous semblez vous même indécis et perplexe, au milieu de cette incohérence d'idées et de principes ; c'est pourquoi on se demandera, à la vue de toutes ces incertitudes : *Quomodo eeciderunt fortes ?*

Permettez donc à un humble solitaire, dégagé de toute préoccupation humaine, d'aborder, lui aussi, la question du jour, en se confinant exclusivement dans le domaine des principes certains ; vous lui permettrez également d'éviter toute recherche littéraire, afin de ne point obscurcir la vérité sous les nuances délicates usitées dans le camp de l'erreur. Je voudrais signaler et écarter, en quelques mots, les équivoques qui faussent la vraie situation du clergé relativement à notre république antireligieuse ou maçonnique. Pour être plus précis, je divise les questions :

1o. Il est très vrai que l'Eglise s'accorde de toutes les formes de gouvernement, et qu'elle n'en préconise aucune à l'exclusion des autres. En effet, toutes ces formes si diverses, monarchiques ou républicaines, simples ou mixtes, n'ont rien en elles-mêmes qui soit contraire à l'ordre moral ou au dogme catholique ; toutes d'ailleurs ont leur perfection relative et peuvent suffire au bon gouvernement d'un peuple, selon les circonstances particulières dans lesquelles se trouvait celui-ci.

Mais il est très faut que l'Eglise soit indifférente par rapport à un bon ou à un mauvais gouvernement, monarchique ou républicain ; il est faux qu'elle s'accommode également d'institutions politiques morales ou immorales, chrétiennes ou antireligieuses. — N'est-elle pas chargée de promulguer dans le monde, aux sociétés comme aux individus, la doctrine de l'évangile et de sauvegarder

la loi morale, dans l'ordre public comme dans l'ordre privé ?

Quand donc on invite le clergé à adhérer au régime républicain, faudrait arrêter du nuage et distinguer entre la forme républicaine prise *théoriquement* envisagée *in abstracto*, et la même forme considérée *pratiquement* ou avec toutes ses institutions, ses tendances et ses lois dans telle nation. Au point de vue théorique, rien ne s'oppose à ce qu'on reconnaisse dans le régime républicain une forme parfaitement acceptable, à condition pourtant qu'elle ne s'introduise pas en violation de droits pré-existants ; et c'est en ce sens qu'il faut entendre quelques textes des admirables constitutions de notre immortel pontife Léon XIII. Mais dans le second cas, nous sommes en face d'institutions, de lois, de principes politiques, etc., qui sont nécessairement bons ou mauvais, chrétiens ou impies, moraux ou immoraux ; or, l'Eglise ne saurait être indifférente, bonne ou mauvaise part, relativement à un régime gouvernemental caractérisé dans l'ordre concret par cet ensemble de faits pas plus qu'elle ne peut être indifférente touchant la vérité et l'erreur, la saine morale ou l'immoralité.

Pratiquement et en fait, le régime républicain parmi nous n'est autre chose, à cette heure, que le gouvernement de la franc-maçonnerie, ou un régime politique dans lequel le pouvoir souverain est exercé au profit de ladite secte ou pour réaliser le programme antireligieux de celle-ci. Adhérer positivement, dans les conjonctures actuelles, au régime qui nous gouverne, c'est donc assurer son concours à la secte maçonnique. Nos perfides adversaires, *prudenter, filius lucis*, savent tout cela, et tiennent pour des naïfs les catholiques qui acceptent leurs théories.

2o Une autre équivoque, non moins pernicieuse, consiste à dire que le clergé ne doit prendre aucune part aux luttes politiques, qu'il lui convient de rester absolument étranger à toutes les compétitions électorales, ou, comme disent les plus habiles, « de se tenir dans une région supérieure à toutes les agitations du monde ! » Tel est l'enseignement que nous donnent par le moyen si persuasif des privations de traitement, etc., nos équitables et judicieux gouvernants, auxquels font naïvement écho certains prudents du siècle.

Ici encore il faut introduire une distinction, qui d'ailleurs saute aux yeux même des moins clairvoyants : le clergé ne doit point intervenir sur le terrain politique, quand il s'agit d'un objet et d'un but purement politiques, c'est-à-dire sans rapport aucun à la religion. Soit ! il serait peut-être, en général, plus prudent et plus digne de s'abstenir ? Je n'ai pas ici à examiner cette question, qui n'est nullement doctrinale. Mais quand on classe perfidement la question religieuse capitale sous l'étiquette de la « politique », quand on veut nous imposer la neutralité ou nous désarmer, pour nous juguler plus facilement et plus sûrement, quand on réclame l'abstention du clergé pour empêcher celui-ci de défendre les dogmes révélés, la morale chrétienne et l'Eglise, il est évident qu'il y aurait ineptie d'abord, apostasie ensuite à prêter l'oreille à ces exigences ou à ces conseils des ennemis du catholicisme. En somme, la franc-maçonnerie nous invite au silence, afin de pouvoir nous assassiner sans bruit ; et certains catholiques osent parfois joindre les conseils de leur haute sagesse aux recommandations tantôt mielleuses, tantôt menaçantes, de la secte perfide !

3. Abordons encore, et ouvertement, le domaine des faits. Nous pouvons affirmer que le clergé, en général, n'est jamais intervenu dans les luttes électorales en vue d'un but *purelement politique*. Il s'est trouvé, et se trouvera encore uni aux monarchies, non en tant que ceux-ci sont monarchistes, mais en tant qu'ils agissent comme catholiques ; il a repoussé, autant qu'il était en son pouvoir, les candidatures maçonniques, et il les répudiera toujours ; il a accueilli

les candidatures catholiques, qui étaient en même temps royalistes, et en cela il n'avait en vue que la défense des intérêts religieux.

Ainsi clergé et monarchistes patronnoient les mêmes personnages politiques ; mais, pendant que les uns visaient le rétablissement de la monarchie, l'autre défendait l'Eglise manifestement attaquée et cherchait à s'affranchir de la servitude qu'on voulait lui imposer. De part et d'autre, on avait les mêmes adversaires et les mêmes candidats ; mais le clergé était sur la *défensive* et restait sur le terrain religieux, tandis que ses alliés luttèrent au profit de la monarchie, sans se désintéresser toutefois de la question religieuse. C'est pourquoi on peut dire que l'opposition du clergé au régime républicain a toujours été *primo et principaliter* défensive et religieuse, tandis que celle des monarchistes était *primo et principaliter* politique et sociale. La communauté d'intérêt a été tout le principe de la coalition ; mais pour le clergé, la question essentielle et primordiale était « catholicisme ou maçonnisme », et pour ses auxiliaires « monarchie ou républicanisme ».

Nous ne parlons pas ici du pur « conservatisme » aussi peu sympathique aux vrais chrétiens que le républicanisme lui-même. En somme, les conservateurs qui déclinaient l'étiquette religieuse voulaient exploiter à leur profit l'influence des catholiques ; avec l'égoïsme qui les a toujours caractérisés, ils se sont efforcés de provoquer une lutte à outrance entre le clergé et le gouvernement, afin de renverser celui-ci sans coup férir et de se substituer à lui ; mais ils craignaient autant l'influence cléricale que la suprématie républicaine. Qu'on le sache donc, le clergé n'a pas été un seul instant dupe de ces manœuvres et il n'a jamais songé à attaquer le gouvernement comme tel, jamais il n'est sorti de son rôle purement défensif sur le terrain religieux.

Nous concluons donc de tout ceci que l'on a pu, dans certaines régions cléricales avec l'autorité civile, et par là même plus exposées à certaines séductions, croire à une entente possible avec des ennemis jusqu'alors irréconciliables de la religion ; on a pu proposer je ne sais quel « baiser Lamourette » caractérisé par la sottise d'un côté et la perfidie de l'autre, on a pu croire, enfin, que le clergé obéissait à des visées politiques, alors qu'il défendait uniquement les intérêts de l'Eglise. Autant d'illusions, spontanées ou suggérées, auxquelles il faut renoncer sous peine de répudier l'évidence même.

Veuillez agréer, monsieur le directeur l'hommage de mes sentiments de respect et de haute estime.

E. GRANDCLAUDE.

18 décembre

P.-S. — Cette appréciation d'un appel retentissant à une conciliation jusqu'alors impossible avait devancé de huit ou dix jours, soit l'admirable lettre de S. Em. le cardinal Rampolla, soit un article doctrinal très étudié de l'*Osservatore Romano*.

Les principes énoncés par moi se trouvent pleinement confirmés par ces deux documents, dont la gravité n'échappe à personne ; l'appréciation du fait n'est nullement en désaccord avec celle que porte l'Eminentissime secrétaire d'Etat de Sa Sainteté ; mais pendant que le très illustre et très sage diplomate se borne à insinuer, avec la plus exquise délicatesse, qu'il faut tenir compte des faits, j'insiste sur la nature et la portée de ceux-ci.

Je tenais naturellement à montrer que nous ne sommes point en présence d'une forme abstraite de gouvernement, ni d'un régime politique indifférent au point de vue moral et religieux, mais d'une secte absolument antireligieuse, qui dispose du pouvoir public et veut par tous les moyens détruire le catholicisme.

AVIS.

L'abonnement au "Courrier du Canada" est uniformément fixé à \$4 payables d'avance.

L'abonnement au "Journal des Campagnes" est de \$1, aussi payables d'avance.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'administration, les abonnements, les annonces, les arrangements, etc., doivent être adressées au sousigné.

M. Léger Brousseau, propriétaire de l'imprimerie et M. Elzéar Bédard, gérant, continueront à s'occuper pour nous de l'administration.

THS CHAPAIS.

Directeur-propriétaire du "Courrier du Canada," Rue Beade, Québec.

ANNONCES NOUVELLES

Qui veut des étrennes—Cyrille Duquet.
Pianos : Pianos :—Bernard, Fils & Cie.
Instruments de musique, etc.—L. N. Fratte.
Pianos, etc.—Arthur Lavigne.
Le Magasin du Livre.—Côté & Faguy.
La Banque de Montréal.
Nouveautés.—Glover, Fry & Cie.
Étoffes à robes.—Behan Bros.
Ligne Allan.

CANADA QUEBEC, 10 JANVIER 1891

UNE REPLIQUE A "L'ELECTEUR"

L'Electeur de ce matin essaie d'accuser notre bonne foi, à propos de l'article que nous avons publié sur la politique de chemins de fer du gouvernement.

Nous citons l'organe ministériel :

Dans un article du Courrier du Canada—que le Monde de Montréal, suivant sa louable habitude, reproduit en première colonne sans en donner crédit à son confrère de Québec—l'on fait une charge à fond de train contre le gouvernement national à propos des sommes payées en subventions aux chemins de fer dans la cours de l'année 1890.

"On a payé dit le Courrier, \$327,417 de subventions. Et les rapports officiels démontrent qu'il n'y a pas eu plus que 10 milles de chemins de fer construits durant l'année 1890!"

Donc, insinue le confrère, le gouvernement a employé cette somme à corrompre l'électorat; il a détourné de leur fin légitime les fonds de la province.

Ces insinuations sont bien injustes et personne ne le sait mieux que le rédacteur du Courrier du Canada, qui comprend fort bien les rapports officiels quoiqu'il semble prendre plaisir à leur donner de fausses interprétations pour préjuger son public contre le gouvernement Mercier.

D'abord nous n'avons rien insinué du tout, et nous n'avons ni de près ni de loin fait allusion à la corruption électorale. L'Electeur est un bien maladroit ami. Sentant ses amis dans une maison de verre, l'organe libéral craint toujours qu'on leur lance des pierres. Et son empressément à les défendre quand on ne les accuse pas, démontre qu'il y aurait lieu de les accuser.

Maintenant quant à notre article en lui-même, il est inattaquable. Nous démons qu'on trouve nos chiffres en défaut. Nous avons scrupuleusement indiqué nos autorités. Nous avons cité les pages où chacun peut aller voir.

Répondons-nous puisqu'il le faut. Voici ce que nous avons écrit :

"Si l'on ouvre le rapport du commissaire des travaux publics pour 1889, à la page 102, on trouve que depuis le 1er juillet 1867 il a été construit dans la province 2,102 de chemins de fer.

"Maintenant si l'on consulte le rapport du même ministre, pour 1890 à la page 93, on constate que du 1er juillet 1867 à la date de ce dernier rapport, il y a eu 2,112 milles de chemins de fer de construits.

"En rapprochant ces deux chiffres on obtient ce résultat.

Milles de chemins de fer construits de 1867 à 1890..... 2,112
Milles de chemins de fer construits de 1867 à 1890..... 2,102

10

"De sorte qu'il n'a été construit que 10 milles de chemins de fer dans la province, durant l'année 1890.

"Et cependant que voyons-nous dans les comptes-publies de 1890 à la page 17 ?

Compagnies de chemins de fer subventionnées :

Subventions en argent..... \$153,090
Subventions en terre couvertes en argent..... 173,721
Total..... \$327,417

"On a payé \$327,417 de subventions; Et les rapports officiels démontrent qu'il n'y a pas eu plus que 10 milles de

chemins de fer de construits durant l'année 1890."

Voilà ce que nous avons dit, et nous maintenons absolument nos assertions qui sont basées sur des rapports officiels.

LES EMBARRAS DE M. MERCIER

Le gouvernement Mercier a introduit dans son bill pour accorder des subventions nouvelles aux chemins de fer, la clause suivante :

Une somme n'excédant pas un demi de pour cent sur le montant total de la subvention qui a été payée ou qui sera payée plus tard par la province de Québec, à toute compagnie de chemin de fer, devra être prélevée annuellement sur cette compagnie de chemin de fer et sera payable en deux versements semestriels, le premier jour de juillet et le premier jour de janvier de chaque année.

Cette clause paraît devoir soulever une tempête de la part des compagnies de chemins de fer.

Il paraît que des capitalistes anglais dont les fonds sont engagés dans certaines de nos compagnies, font d'énergiques représentations contre cette taxe, et prétendent qu'elle va nuire énormément à la province sur le marché monétaire anglais.

Le gouvernement Mercier entre dans une période d'embarras et de difficultés dont il aura peine à se tirer.

PETITE GAZETTE

Powderley, le grand maître des Chevaliers du Travail, va rédiger incessamment un ultimatum qui sera soumis aux industriels et aux différents partis politiques.

On annonce de Paris que M. Jules Claretie va être prochainement remplacé à l'administration générale de la Comédie-Française par M. Larroumet, qu'il remplacerait à la direction des beaux-arts.

Monseigneur Antoine Labelle, Protomoteur Apostolique, curé de St-Jérôme décédé à Québec le 4 Janvier, appartenait à la société d'une messe. Section provinciale.

B. PH. GARNEAU Ptre.

Archevêché de Québec
10 Janvier, 1891.

NOTICE SUR L'ANGUILLE

III

Nos ancêtres qui étaient plus scrutateurs et plus studieux que nous le sommes, avaient une vague idée de ces migrations.

Nous avons remarqué sur une carte du territoire du Saguenay dessinée par Bellin (19) une chapelle de lacs en arrière de la Malbaie auxquels il donna le nom de lacs à l'anguille.

Ces lacs sont séparés par d'étroites bandes de terre en travers desquels courent des lignes pointillées avec la légende Portages à l'anguille.

Ayant voulu contrôler cette indication singulière, nous écrivîmes au curé de Saint-Urbain qui nous apprit qu'en effet il y avait dans sa paroisse deux ou trois mares, éloignées de la rivière du Gouffre de près de cinquante arpents. Ces mares forment un lac de douze à quinze arpents de longueur sur deux ou trois de largeur qui communique à la rivière du Gouffre par un ruisseau. Quand vient le printemps, c'est par ce ruisseau que l'anguille monte de la mer dans le lac. Elle en descend vers la fin d'été ou au commencement de septembre.

Autrefois on tendait en ces endroits des espèces de nasses ou coffres à anguilles et on en prenait en assez grande quantité; quelques-uns faisaient aussi cette pêche à l'hameçon. On a remarqué que les anguilles étaient moins nombreuses à la descente qu'à la montée. Cette diminution semble à première vue extraordinaire quand on sait que ces poissons sont allés déposer leur frai dans le lac. Elle est aisée cependant à expliquer. C'est qu'une bonne partie des immigrants qui ont monté la rivière du Gouffre ont évidemment portage à travers des lacs de l'intérieur et redescendent à la mer par les rivières qui se jettent dans le Saguenay. Les dires des pêcheurs de la rivière à Mars se trouvent donc justifiés.

L'anguille a ainsi, dans l'intérieur des terres, des endroits privilégiés, où elle aime à se reposer des fatigues et des émotions de la mer.

La rivière aux Perles, qui traverse le village de Kamouraska, est un des sentiers favoris suivi par ce poisson. Les habitants de l'endroit le savent, et lui tendent des embûches qui sont souvent funestes. Cette pêche à l'anguille est une des curiosités de l'endroit.

A la mi-août quand les foins sont coupés et que des champs monte la bonne odeur des fenaisons, les fermiers qui habitent les bords heureux de la rivière aux Perles jettent en travers du courant une digue de cailloux en forme de croissant. Au centre de ce barrage, ils ménagent une ouverture où se dresse

19 Voir Charlevoix III, 64.

l'embûche. C'est la bourrole, espèce de ruche au sommet tronqué, faite de harts de coudriers ou d'aunes fortement entrelacés, par où coule un même filet d'eau.

La bourrole est reliée par une espèce de col de corne qu'on appelle l'ansillon à un coffre oblong. L'anguille se glisse à travers ces escarpes et contre escarpes jusqu'à ce qu'elle arrive au coffre où elle trouve son cercueil. Une fois rentrée là elle n'en peut plus sortir. Les pointes des harts qui terminent l'orifice de cette machine ingénieuse forment une barrière hérissée qu'elle n'ose pas franchir.

La bourrole et l'ansillon sont des mots du terroir. On dit qu'en France ce genre de pêche est connu sur la Loire où l'on appelle les engins des bossels.

Ansillon est peut-être un dérivé du mot français ansière, filet que l'on tend dans les anses.

La bourrole doit être ce que l'on appelle la has une anguille; vanne placée dans une petite rivière, au-dessous de laquelle on pratique un coffre où se prennent les anguilles quand l'eau est trouble.

Mais les mots importent peu. Quand il faut causer de pêche et de chasse au Canada, et que l'on n'a pas en France d'expressions similaires, pourquoi répudier les expressions reçues parmi les hôtés.

L'historien Charlevoix, ayant à parler de notre pays, disait sans scrupule :

"Nous sommes dans un nouveau monde, il ne faut pas exiger que nous y parlions toujours le langage de l'ancien, et l'usage, contre lequel on ne raisonne point, s'y est mis en possession de tous ses droits."

Des malins pourraient juger que le bon Charlevoix, dont le style est quelquefois un peu diffus et prolixe, voulait désarmer d'avance les critiques de l'avenir. Mais quand il aurait caché quelque an guille sous roche, ses raisons ne nous en paraissent pas moins justes et dignes d'être méditées.

Les pêches à l'anguille ont donné à plusieurs dans le comté de Kamouraska une modeste aisance. L'opération était facile, coûtait peu de temps et point d'argent et rapportait des bénéfices assurés. Il n'y avait guère que les rats musqués qui, de temps à autre, se hasardaient à faire concurrence, en prenant d'assaut les bastilles destinées aux anguilles, mais le désastre était vite réparé.

L'anguille est encore une source de bons revenus pour plusieurs localités des environs de Québec. On en apporte sur les marchés de la ville, pour être mangé à l'état frais, ou en sale, ou en fume des quantités considérables. Elle entre encore pour une grande part dans le régime alimentaire des populations du St-Laurent inférieur.

A Beaumont, on a un système ingénieux pour conserver les anguilles à l'état frais pendant toute la saison d'été, aussi les pêcheurs de cette localité sont-ils en renommée à cause de la qualité de leurs denrées.

Mais quelle différence entre les pêches d'aujourd'hui et celles de jadis ? Nos rivières ont été dépeuplées avec la plus grande imprévoyance. Les eaux du Saint-Laurent étaient les plus poissonneuses du monde. C'est à peine si on peut suffire maintenant à la consommation locale.

L'anguille, poisson très nourrissant, à la chair saine, aimé du pauvre, a été pour nous une manne inépuisable. Au moment même où les étrangers font son éloge et reconnaissent son mérite, elle tend à disparaître. Faut-il que M. Denard ait fait son éloge funèbre devant la chambre de commerce de Paris ?

Nos gouvernements cherchent à multiplier le saumon, poisson du riche et du sport. Pourquoi n'en feraient-ils pas autant pour la commune l'anguille ? Sa reproduction est chose facile. Ce poisson très prolifique, vorace et doué d'une puissance digestive très énergique, grossit très rapidement dans les eaux qui lui conviennent. Il est prouvé par l'étranger que les flots du Saint-Laurent sont la patrie naturelle de l'anguille.

Il y a deux ans l'anguille était inconnue dans le Danube. Au printemps de 1889, une société de pêche ayant son siège à Galatz, résolut d'enrichir le grand fleuve de cet excellent poisson, en utilisant l'alevin qu'on trouve en grande abondance sur la côte ouest du Schleswig.

Dans le courant de septembre, 500,000 alevins pris aux environs d'Ottawa, puis transportés par chemin de fer et en poste jusqu'à la rive roumaine, ont été confiés aux eaux du Danube. Le développement de ces alevins a dépassé toutes les espérances.

Pourquoi ne pas tenter semblable essai dans les eaux du Saint-Laurent ? Ne laissons point périr un poisson qui n'a pas son supérieur au dire d'un connaisseur autorisé, et qui peut être pour nous une source de richesses.

J. EDMOND ROY.

CONSEIL MUNICIPAL

L'hôpital civique

Le conseil-de-ville s'est réuni hier soir, sous la présidence de Son Honneur le maire Prémont.

Un règlement changeant le nom de certaines rues a été adopté avec quelques amendements.

La motion du conseiller Jolicoeur pour l'adoption du comité des finances recommandant d'accepter l'offre fait à la ville par le gouvernement fédéral de faire de l'hôpital de la marine un hôpital civique à certaine condition, a soulevé une longue discussion qui s'est prolongée de dix heures à minuit, sans résultat définitif.

L'échevin Hearn a d'abord soulevé une question d'ordre, prétendant que ce rapport, recommandant une dépense d'argent pour laquelle il n'y a pas d'appropriation, ne peut être reçu par le conseil.

Son Honneur le maire a décidé que le rapport ne recommandait aucune somme d'argent, mais demande d'accepter l'offre du gouvernement.

Le conseiller Jolicoeur, président de la commission d'hygiène, a fait en proposant l'adoption du rapport quelques remarques sur la nécessité d'un hôpital civique et sur les avantages de l'offre faite à la ville par le gouvernement.

L'échevin Hearn dit qu'il est opposé au projet d'un hôpital civique parce que cela va nécessiter de nouvelles taxes et que la nécessité n'en est pas urgente. Cependant il reconnaît la popularité du projet et il est prêt à accepter le rapport avec un amendement qu'il propose, appuyé par le conseiller Parent. Cet amendement veut que la ville ait le droit de résilier le contrat avec le gouvernement chaque année, en donnant avis de six mois.

On représente, à l'encontre de cet amendement, qu'il retarderait inutilement la solution de cette importante question.

L'échevin Fiset propose, comme compromis, que la ville ne se réserve le droit de résilier le contrat qu'au bout de cinq ans en donnant avis de six mois.

Un certain nombre de membres tiennent pour l'adoption pure et simple du rapport, et la discussion prend des proportions embarrassantes. Finalement l'échevin Robitaille observe que chacun lui paraît d'accord sur le principe de la question, et il propose la question préalable.

L'échevin Hearn proteste contre ce procédé et il prétend que la motion n'est pas dans l'ordre, parce qu'elle tend à empêcher la discussion.

La voix de l'échevin Hearn est alors convertie par des cris : à l'ordre ! et le maire a toutes les peines du monde à obtenir le silence. Enfin la motion de l'échevin Robitaille est adoptée par une forte majorité.

Comme il est minuit le conseil s'ajourne au milieu d'un désordre indescriptible.

HUIT FAUX MONNAYEURS ARRETES

Une dépêche de Détroit dit que l'une des plus habiles découvertes jamais opérées par les policiers secrets des Etats-Unis a eu pour résultat hier soir l'arrestation d'une bande de huit faux monnayeurs.

Il y a trois mois, un individu du nom de Ben Davis était arrêté pour avoir essayé de faire passer un dollar contrefait. Le prisonnier déclara au sergent d'Etat Van Buren qu'il avait reçu la monnaie au restaurant des Stinson de l'avenue Jefferson, Détroit. Van Buren écrivit au capitaine Abbott, de Cleveland, chef de la police secrète pour le district de Détroit. Abbott nomma le détective Mulhull pour s'occuper de l'affaire.

Mulhull trouva Davis, qui lui donna d'amples détails sur l'établissement des Stinson et leurs pensionnaires et notamment d'un certain Turnbull.

Turnbull déclara au policier que les Stinson, leur père et leurs autres frères fabriquaient depuis vingt ans de la fausse monnaie.

Le 6 décembre Turnbull conduisit Mulhull chez John Stinson père, et lui introduisit le policier comme un vieil escroc qui consentait à aider à la mise en circulation de la fausse monnaie.

Mulhull s'aboucha ensuite avec Edwin Stinson qui lui dit qu'il allait faire passer \$80,000 dans un hôtel du Détroit, Mulhull et Turnbull prirent le coupable en flagrant délit et il fut arrêté. Mulhull passa alors au Canada s'aboucher avec la police de Windsor et les policiers canadiens l'aidèrent à arrêter les Stinson, demeurant au Canada, et avec eux une femme Doodley et un nommé Stoddard qui sont tous incarcérés à Windsor, en ce moment.

Une visite à la ferme fut suivie de la découverte de nombreuses pièces d'argent américaines et de tout un outillage de faux monnayeurs. C'est un ouvrier du nom de Fisher qui a tout fabriqué ces appareils. Il a été arrêté.

Les prisonniers canadiens seront punis d'après les lois de la Puissance, Albert Fisor et Edwin Stinson, par les autorités américaines. Les pièces étaient parfaitement exécutées et très difficiles à reconnaître.

Convulsions

Toutes les attaques d'épilepsie sont arrêtées gratis par le GRAND RESTAURATEUR NERVEUX du Dr Kline. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Directions et bouteille d'essai de \$2 gratuitement. Adresse au Dr KLINE, 951, Arch St., Phila., Pa

A VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défriche ment.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épénette rouge, l'épénette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des érables,—mille en nombre,—assez gros pour former une sucrerie.

Il y a aussi beaucoup de chasse et de pêche. Pour les conditions de vente s'adresser à M. LÉGER BROUSSEAU 11 & 13, Rue Beade, Québec.

CIRCULAIRE

Nous prenons la liberté d'adresser le Courrier du Canada à un grand nombre de personnes dont les noms ne figurent pas encore sur ses listes d'abonnés.

Notre désir est de donner à ce journal un essor nouveau, de l'améliorer quant à la forme, au fond, aux détails matériels, et pour cela nous comptons beaucoup sur l'appui et les sympathies du public.

Toute personne qui ne renverra pas notre journal après réception des premiers numéros d'essai sera considérée comme abonnée et inscrite légalement sur nos listes.

Mais, si nous osons, nous demanderions plus que cela à ceux qui désirent recevoir notre journal. Nous leur demanderions de nous adresser un mot, une simple carte postale, pour nous dire de les considérer comme abonnés. Ce mode d'abonnement serait toujours plus satisfaisant pour nous.

Cependant le fait seul de garder le journal suffira, comme nous l'avons dit plus haut pour constituer l'abonnement.

THS. CHAPAIS.

WYETH'S MALT EXTRACT

(LIQUIDE)
Aux malades souffrant de fatigues des nerfs, pour améliorer l'appétit, aider à la digestion, un Tonic de merveilles.
40 CENTS LA BOUTEILLE.

LE PURIFICATEUR DU SANG le plus satisfaisant
CHANNING'S SARSAPARILLA
(SARSAPARILLA DE CHANNING)
Est un grand Restaurateur de la Santé.
Guérira les maladies de la peau les plus mauvaises, guérira le Rhumatisme, guérira le Scrofule.
Grande Bouteille, \$1.00.

ALLEN'S LUNG BALSAM
(BAUME AILEN)
POUR LA CONSOMPTION,
Toux, Rhumes, négligés, Bronchites, Asthme et toutes maladies de Pomons.
Trois grandes bouteilles, 25c.
50c et 1.00.

POUR MAL DE TÊTE et NEURALGIE
THE MENTHOL PLASTER
(EMPLÂTRE MENTHOL)
Pour Lumbago, Sciaticque, crampes au cou, Tic, points de côté, douleurs rhumatismales et rhumatisme chronique. Chaque emplâtre est dans une boîte de ferblain à l'épreuve de l'air. 25 Cents.

WYETH'S BEEF, IRON AND WINE,
(BOEUF, FER ET VIN)
Pour Pâleur, Faiblesse, Palpitation de Cœur, Rétablissement de la Nutrition, Combate la nutrition avec le stimulant. Prenez certains de ces médicaments de WYETH, le seul véritable.
Québec, 29 novembre 1890—Jan m s

Pilules Antibillieuses.



Dr D. MARSOLAIS
Remède par excellence contre les Affections Biliaires: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indigestions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Mauvaise humeur, etc.
Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

"Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibillieuses de Dr Noy et je me trouve très bien de leur emploi. Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles. Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants. C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif doux, EFFICACE, ET INOFFENSIF."
Lavalrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

MEUBLES ! MEUBLES !

AVIS.

CEUX qui ont besoin de meubles, nous conseillons de s'adresser à la maison C. O. Bedard. Cette maison est connue pour faire des meubles de première classe. Toutes commandes seront exécutées avec soin et promptitude. On y exécute Set de Salon, de Salle à Dîner, Chambre à Coucher.

AUSSI
Réparation de Meubles
Couture et Pose de Tapis

Le soussigné attire l'attention de ses nombreuses pratiques et du public en général sur le grand stock de chaises de tout genre qu'il vend à bas prix.

C. O. BEDARD,
288 rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec
port voisin de chez M. J. Gauthier & Frère.
peintre-décorateur
Québec, 2 avril 1890—Jan

MEMORY
Mnemonics, memory, etc., etc., learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospective buyers, send an application to Prof. A. L. Lockett, 27 Park Ave., New York.

Québec, 11 février 1890—Jan 2pts 18

VENTE A BON MARCHÉ !

Sera vendu à grande réduction le Stock entier de

GILETS, MANTEAUX
ET ULSTERS D'HIVER
POUR DAMES

50 Pièces
D'INDIENNES et BATISTES ANGLAISES
Couleurs solides

Achetées spécialement pour présents de NOËL et du JOUR DE L'AN.

AUSSI
MELTONS ET ETOFFES A ROBES
UNIS ET FANTAISIE
Depuis 15c. la verge

Les meilleures valeurs du marché

Alpacas Noirs,
Cashmeres
et Cordés pour Robes
À PRIX MODÉRÉS

Glover, Fry & Cie.

Québec, 6 décembre 1890.

De Québec aux Antilles

NOTES DE VOYAGE
Par M. l'abbé MONTMINY.

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec, au prix modique de

30 CENTS.

COMME le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Raconte par un style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur une contrée aussi peu connue que les Antilles; son climat, les habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs notions géographiques sur ces lieux que les rapports officiels et autres avec le Canada rendent de plus en plus intéressants.

J. A. LANGLAIS,
Éditeur.

Demandé.

QUELQUES BONS DETAILLEURS pour vendre des arbrisseaux, \$40 par mois et les dépenses payées peuvent être gagnés par des personnes actives. Adressez avec références, D. H. PATTY, Geneva, N. Y.

Québec 12 Juillet 1890

RE-OUVERTURE.

DUPÉRE & CIE.

SELLIERS.

81, 83 et 85, RUE ST-PAUL.

MM. DUPÉRE & CIE, informent leurs amis et le public en général, qu'ils ont acheté tout le stock de DUPÉRE & DAGNAU, consistant en HARNAIS, ATTÈLA, Etc., et qu'ils vendront que pour quelque temps

À 25 POUR CENT DE RÉDUCTION.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

Dernière Edition

LE 76ième ANNIVERSAIRE

Sir John Macdonald célébrera, demain, le 76ième anniversaire de sa naissance.

Voilà 47 ans que Sir John est entré dans la carrière politique, et malgré son grand âge le vieux chef est toujours frais et alerte.

Nous lui souhaitons encore de longues années.

De tout un peu

Une rumeur assez accréditée dans les cercles politiques veut que M. H. A. Turgeon, directeur de la colonisation, devienne le successeur du très regretté Mgr Labelle comme député ministre de l'agriculture.

Le Monde de Paris, annonce que la Sacre Congrégation des Etudes va être saisie de l'examen des statuts de la nouvelle université catholique d'Ottawa.

L'empereur Guillaume a donné des ordres pour que, dans ses futurs voyages on abandonne les précautions extraordinaires que la police prenait pour le protéger.

Le magistrat de police de Toronto a refusé de reconnaître comme légal devant une cour canadienne un décret concernant un divorce prononcé aux Etats-Unis.

La Hallesche Zeitung, prétend que la raison des difficultés entre l'empereur et le prince Bismarck est la persistance de ce dernier à préjuger le public contre le professeur Gelfeken, en 1889, parce que le Dr Simson, président du tribunal de Leipzig, aurait représenté à l'empereur qu'il y avait du danger pour le prestige de l'Allemagne de trop persécuter le professeur Gelfeken.

Le Times, parlant de la guerre indienne aux Etats-Unis, dit : Les Américains ne doivent pas se flatter si nous sommes inclinés à croire que cet état de choses alarmant provient en grande partie de la façon injuste et maladroite dont ils traitent les indiens. Cette terrible lutte, qui sera certainement accompagnée de cruautés atroces d'une part et de représailles affreuses d'autre part, aurait-elle lieu aujourd'hui si l'on n'avait pas l'ordre d'arrêter Sitting Bull ? C'est la politique américaine qui a fait les indiens ce qu'ils sont ?

Le 19 décembre dernier, la Sacre Congrégation des Rites a tenu au Vatican une séance dite ordinaire. Au nombre des questions relatives aux débats préliminaires des causes de saints à soumettre probablement à la sanction du Souverain Pontife par le secrétaire des Rites, se trouve la suivante qui a été rendue favorablement : revision des écrits sur le rapport de l'ém. Aloisi-Masella de la vénérable servante Marie Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Y. ouville, fondatrice et première supérieure des Sœurs de la Charité à Montréal.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Politique au Portugal

Lisbonne, 10.—Une crise ministérielle est imminente, et il est probable que le nouveau cabinet sera entièrement composé de membres du parti progressiste.

Population des Indiens aux Etats-Unis

Washington, D. C., 10.—Le bureau du recensement a fait rapport que la population indienne des Etats-Unis, non compris l'Alaska, est de 244,904.

Affaires de la mer de Behring

Londres, 10.—L'Association de la presse annonce que les négociations au sujet de la mer de Behring entre l'Angleterre et les Etats-Unis ont pris une tournure pacifique.

Le Chronicle, dit à ce sujet : "S'il est vrai que M. Blaine a suggéré qu'une commission se rendit dans l'Alaska pour faire rapport de l'état des pêcheries, il a pris une mesure prudente qui sera de nature à écarter tout conflit. Nous espéons que le gouvernement anglais ne perdra pas de temps pour appuyer cette proposition."

La QUESTION IRLANDAISE

O'Brien ne se rend pas

Dillon en route pour la France

Londres, 10.—On dit maintenant que Justin McCarthy restera ici au lieu d'aller rendre visite à O'Brien à Boulogne ou à Paris.

Boulogne-sur-Mer, 10.—M. W. O'Brien, dit à propos d'une entrevue qu'il aurait eue et au cours de laquelle il aurait dit qu'il

retournerait en Angleterre, et se livrerait aux autorités pour purger sa sentence d'emprisonnement.

"Ce rapport est sans fondement, ainsi que toutes les dépêches que j'ai envoyées au sujet de mon attitude ici et en Amérique."

MM. McCarthy, Sexton, Condon et Hooper sont arrivés ici aujourd'hui.

New-York, 19.—M. John Dillon, était escorté hier soir au paquebot *La Gasconne* par les principaux Irlandais, lorsqu'il est parti pour retourner en France. Il a parlé comme suit : "Des difficultés ont surgi dans les négociations entre Parnell et O'Brien et j'ai été appelé afin de me prononcer sur les points en litige. Je suis complètement dans l'obscurité sur un bon nombre de questions vitales, voilà pourquoi j'ai décidé de me rendre en France avec l'approbation complète de M. O'Brien et de ses collègues."

M. Dillon dit qu'il n'y avait qu'un seul désir pour sauver le *Home Rule*.

Fonds de secours

Dublin, 19.—Le fonds de secours pour les pauvres de l'Ouest de l'Irlande, a atteint la somme de £14,000. Parmi les plus récentes contributions sont £200 de la reine Victoria et £100 du chancelier de l'Echiquier M. Goschen.

LES PEAUX-ROUGES

Les Indiens se battent entre eux

Pine Ridge, 10.—Le général Miles fait ainsi l'exposé de la situation. "Il y a environ 3 à 400 Indiens dans le camp ennemi qui essaient d'influencer les autres de combattre jusqu'au bout. Il espère que le meilleur élément des Ogallalas prévaudra et détruira les féroces Brûlés."

Buffalo Bill, accompagné par Buckskin Jack, est arrivé à midi hier de Rushville, portant une lettre du gouverneur Thayer. A sa suggestion, le général Miles a envoyé des éclaireurs pour s'assurer quels sont les Indiens qui ont été vus à la tête de la rivière Snake, au sud de Mabrara.

ACCUSES DE BOODLAGE

Enquête intéressante sur le conseil municipal d'Ottawa.

Ottawa, 10.—Il y a des boodlers, paraît-il, dans les bureaux de l'hôtel de ville, et le conseil de ville à sa dernière séance a nommé un comité composé de MM. les échevins Wright, Vian, Aubry et Dumais pour faire une enquête à ce sujet.

L'enquête s'est ouverte hier sous la présidence de M. l'échevin Aubry. On a décidé de faire comparaître le notaire Tétreau devant lequel, M. Maxime Lavolette a donné un affidavit incriminant M. l'inspecteur Gagnon dans une affaire de boodlage.

M. Tétreau a comparu aujourd'hui devant le comité et a produit l'affidavit de M. Lavolette. M. Lavolette a été aussi examiné lui-même comme témoin.

D'après cet affidavit et d'après le témoignage de M. Lavolette que nous reproduisons demain, M. Michel Larivière avait obtenu un contrat de la cité pour arracher de la pierre dans certaines rues de la ville que l'on voulait ouvrir et la faire transporter dans d'autres à des endroits désignés par l'inspecteur. M. Larivière était payé \$3.25 de la toise pour cet ouvrage. Sur cette somme il payait \$1.25 pour le charroirage de la pierre à des charretiers, de sorte qu'il lui restait \$2 pour l'arrachage.

A un moment donné, M. Gagnon a demandé à M. Maxime Lavolette, un des charretiers qui charroyaient la pierre, s'il ne pourrait pas trouver de la pierre à acheter quelque part à \$1 de la toise. M. Lavolette a répondu affirmativement et a acheté 9 toises de pierre de M. Guévremont et de M. Monette au prix stipulé. M. Gagnon avait bien recommandé à M. Lavolette de ne parler de cette affaire à personne, et lorsque la liste de paie a été présentée à M. l'échevin Vian pour être certifiée, celui-ci a fait la remarque que le chiffre de toises de pierre porté sur la liste comme ayant été tirée de la Walt, lui paraissait un peu élevé pour la quantité d'ouvrage fait dans cette rue, mais M. Gagnon a répondu alors à M. Vian, en présence de M. Lavolette, que tout était correct, et M. Vian a signé.

M. Lavolette dit que dans le temps il ne croyait pas mal faire en cachant la transaction qu'il avait faite pour M. Larivière, mais qu'il y a réfléchi depuis et compris que cette transaction était au détriment de la cité. Il ne l'a pas dévoilé cependant à personne avant d'avoir été appelé chez M. le notaire Tétreau, où celui-ci ayant posé des questions sur ces faits, il a cru devoir les dévoiler dans un affidavit.

L'enquête se continue.

NOUVELLES DE MONTREAL

Un inconnu broyé par une locomotive et trouvé mort sur le chapeau-pierre à Saint-Henri. Mme Mercier, l'épouse du premier Ministre et sa fille, précipitées hors de voiture sur la rue Visitation.

Montréal, 9.—Un terrible accident est arrivé hier soir, vers huit heures, sur la voie ferrée du Grand-Trône, à St-Henri.

Au moment où la locomotive 408 se mettait en mouvement pour continuer son trajet vers la Pointe-Saint-Charles, quelques jeunes garçons firent remarquer au mécanicien qu'il y avait une forme humaine sur le chapeau-pierre.

L'employé arrêta immédiatement la locomotive et à sa grande stupéfaction il se trouva en présence d'un cadavre horriblement mutilé.

Le chef Massé fut notifié et il se rendit avec plusieurs de ses hommes sur le théâtre de l'horrible découverte.

Les restes mortels de la victime ont été d'abord transportés à la station puis à la morgue.

Les autorités ignorent le nom du défunt mais cependant les gardiens de la morgue ont trouvé dans une des poches de son habit une insigne de fripier, portant le No 54.

Le mécanicien déclare qu'il n'a pas eu connaissance de l'accident, mais un chapeau que l'on suppose avoir appartenu à la victime, a été recueilli près de la rue Holloway.

On a appris ce matin que le malheureux victime de cet accident, était un peu sourd et n'avait pas une bonne vue.

Après une courte délibération, le jury a rendu un verdict de "mort accidentelle".

Hier soir, vers six heures, lors de son arrivée en cette ville, l'hon. premier-ministre a appris la nouvelle que durant son absence, Madame Mercier et sa fille avaient été victimes d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales. Elles se promenaient en voiture hier après-midi, lorsqu'arrivées près de la rue Visitation, le cheval prit l'épouvante et elles furent précipitées hors de sa voiture.

La voiture a été mise en pièces. Madame Mercier et sa fille heureusement, ne se sont infligées dans leur chute aucune injure grave.

Nouvelles Locales

Projet d'un aqueduc à Bienville

A la dernière séance du conseil de la municipalité de Bienville de Lévis, on a discuté fortement le projet d'établir un aqueduc pouvant fournir l'eau aux maisons et pour les incendies.

On utilisait un certain pouvoir d'eau situé près de la route qui conduit au cimetière Mont-Marie. On dit que l'eau est très-potable, et l'on croit que la quantité sera plus que suffisante pour donner toute la satisfaction possible.

Bienville ne veut pas rester en arrière de la paroisse de Saint-Joseph et son intention, paraît-il, est de mieux faire les choses.

Nous souhaitons tout le succès désirable à cette entreprise.

Statistiques

Durant l'année 1890, il y a eu à St-Joseph, 153 baptêmes, 113 sépultures et 18 mariages.

Réquisition

Une réquisition signée par plus de 300 électeurs municipaux du quartier Notre-Dame, à Lévis, a été présentée à M. Edouard Couture, marchand, de Lévis, le priant d'accepter de nouveau la candidature pour la charge de conseiller dans le dit quartier. M. Couture a accepté.

Echos de Cacouna

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il y a eu à Cacouna, 57 baptêmes, 9 mariages et 25 sépultures, dont 13 d'adultes et 12 d'enfants.

La fabrique de Cacouna se propose de faire de grands travaux d'agrandissements cette année, dans la paroisse.

On agrandira la sacristie, à l'église, on construira un magnifique perron en pierre de taille, un clocher sur le rond point de l'église et on agrandira le jubé de l'orgue ; d'importantes améliorations seront aussi faites au chemin couvert.

Vol d'un casque

M. le conseiller Bussièrès s'est fait voler un casque en fourrure, hier soir, durant la séance du conseil de ville, par un inconnu qui est entré dans le vestiaire où les conseillers déposent leurs habits.

Personnel

Les lions, MM. Mercier, Duhamel et Langelier sont arrivés en cette ville, cet après-midi.

A MM. les curés et aux communautaires religieuses

Nous avons l'avantage de leur annoncer que outre les ornements confectionnés nous gardons toujours en magasin : les soies de toutes valeurs et couleurs assorties pour les ornements sacerdotaux ; sujets brodés pour application, franges, goulons, cordons, agréments, millets et or argent, glands d'étole, glands d'aube et autres, cannattes, paillettes, tulle brodé or, bas d'aube, etc., etc.

PRUNEAU & KIROUAC

Marchands d'ornements d'église.

Local

Si vous désirez une bonne position qui vous paye, adressez-vous à D. H. Patty, le pépiniériste, à Genève, N. Y. Il désire des hommes pour vendre des arbres, des arbrisseaux et des vignes pour être distribués dans le cours de l'automne. Lisez son annonce dans une autre colonne.

Emulsi

Donnera de l'Appétit.

Donnera du Ton aux Nerfs.

Donnera de la Force aux Muscles.

Donnera de l'Embonpoint.



CHEMIN DE FER

QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, Sherbrooke, et le Lac Megomphagog.

La seule ligne sur laquelle circulent les char-poirs et doroirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 1er DÉCEMBRE, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 heure P. M., de Lévis à 1.35 heures P. M. Arrivant à la Beauce Jet, à 3.35 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 8.00 P. M. Arrivant à New-Port, Vt, à 10.10 P. M. Arrivant à New-York à 11.32 A. M. Char Monarque, p. l'air, buffet, fera partie de ce train de Québec à Springfield changera de connection à New-Port et Rivière-Blanche, Jet, avec char-doroirs pour Boston et à Springfield avec char-doroirs pour New-York.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 heures P. M., arrive à la jonction de la Beauce à 5.50 heures P. M., arrive à St-François à 6.45 P. M.

LES TRAINS ARRIVENT À QUÉBEC.

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures P. M., de Boston à 7.15 P. M., de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 8.00 A. M. Arrive à Lévis à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M.

Char Monarque, doroir, p. l'air et buffet, faisant partie de ce train de Springfield à Québec.

MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la Jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Lévis à 10.20 heures A. M., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.

Tous les trains express sont chauffés par la vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS.

A Lévis et Harlowe, Jet, avec l'Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine R. p. pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre ; à Dufswell, Jet, avec la Division Upper Coos du ch. Maine Central.

Billets émis et big ge chèque à tous les endroits.

J. H. WALSH, Gérant gen. fret et passagers.

FRANK GRUNDY, Suintendant général.

Québec, 23 novembre 1890

BEHAN BROS.

CADEAUX

NOEL!

ARTICLES DE TOILETTE!

Bûtes en imprimées, Couvertures de Tables et de Pianos, Bonneterie et Gants, Ch. mises, Collets et Poignets, Mouchoirs et Manchettes de Toie, Gants de Chevreuil, de Daim et de Laine, Foulards de Soie et de Laine, Par-dessus pour Dames et Messieurs, Par-dessus pour Enfants, Couvertures de Laine et Flanelles, Tapis et Frelats, Rideaux de Dentelle et à Filets, Accessoires de Fanaisie pour Râteaux, Baguettes et G. m. ures de Rideaux, Abat-jour pour Fenê tres et à cassoies, Lits en Fer et en Cuivre, Chaises Plantes pour Invalides.

Le tout à des prix réduits!



CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

1890 Arrangements d'hiver 1891

LE ET APRÈS LUNDI, le 24 NOVEMBRE 1890, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Accommodation pour la Rivière-du-Loup et Campbellton..... 7.30

Express direct pour Halifax et Saint-Jean..... 14.35

Train d'accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 18.00

Les trains arriveront à Lévis

Train d'accommodation de la Rivière-du-Loup..... 5.30

Express direct de St-Jean et Halifax..... 11.40

Train d'accommodation de Campbellton..... 13.20

Le char-doroir attaché au train Express quittant Lévis à 14.35 se rend jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur.

Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time.

On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à :

T. LAVERDIÈRE, 19, rue Dalhousie, Québec.

D. POTTINGER, Suintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 20 nov 1890.

Québec, 22 novembre 1890

LOUIS JOBIN

Sculpteur et Statuaire

Coin des Rues

Clair Fontaine et Burton,

QUARTIER MONTCALEM

QUÉBEC.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC.

Ancienne maison Methot fondée en 1808.

Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer

Commerce de Gros et de Détail

Fournisseurs ordinaires des Fabriques

Institutions religieuses et d'éducation

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

ET DES

Stock universel et complet.

Marchandises de qualité supérieure.

PRIX SANS PRÉCÉDENTS À QUÉBEC

Téléphone : 48.

Québec, 25 juin—avril 1890—Jan.

QUI VEUT DES ETRENNES.

REDUCTION SPECIALE

POUR LES FÊTES DE

NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

LE SOUSSIGNÉ croyant pouvoir ouvrir son nouvel établissement pour les Fêtes, avait commandé une quantité considérable de Montres en or, Bijoux d'une grande richesse et des plus nouveaux. Articles en argent solide, Bronze de toutes sortes, et surtout le plus bel et le plus riche assortiment de

BAGUES de DAMES

En diamants, rubis, Émeraude saphyrs, perles, opales, moon stones corail, turquoises, etc., a décidé de vendre à une TRÈS GRANDE REDUCTION, et sollicite une visite des amateurs du bon, du beau et du bon marché.

Que MM. les Députés étrangers y aillent [en prendre note et viennent faire leur choix avant de quitter la ville

CYR. DUQUET.

16—Rue Saint-Jean—16

VIS-A-VIS LA CAISSE D'ÉCONOMIE.

Québec, 27 décembre 1890—18.



LE ET APRÈS LUNDI, le 6 OCTOBRE 1890, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DÉPART DE QUÉBEC

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

3.45 P. M.—Train mixte pour St-Raymond tous les jours, y arrivant à 6.30 P. M.

ARRIVÉE À QUÉBEC

9.00 A. M.—Train mixte part de St-Raymond tous les jours, à 6.20 A. M. arrivant à Québec à 9.00 A. M.

7.00 P. M.—Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours, (et de la Jonction Chambord à 8.40 A. M.) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistrés pour Roberval.

25 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Billets en vente chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT.

Secr. & Gérant.

Québec, 4 octobre 1890

J. & W. REID

Fabricants de Papiers.

124, Rue ST-PAUL, QUÉBEC.

MOULIN DE PAPIER À LORETTE. Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couvrir sec et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE.—Pulpe de bois carton de bois.

MOULIN WOODEND À FORTNEUF.—Carton d'abasse pour empaqueter, pulpe de bois, carton pour boîte.

MOULIN À STE-ANNE.—Carton cuir po fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries

Papier à Tapiser de toutes sortes

AUSSEI : Gueunilles, Amarres, Produits Ch miques et Matériel complet pour la manufacture de papier. Vieux Métaux, Machineries, Goudron :

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier.

LE

"